



COMMUNE DE LA VILLE-DU-BOIS
(91620)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité :

Mairie de LA VILLE-DU-BOIS
B.P. 30 012
91620 LA VILLE-DU-BOIS
Tél. 01.64.49.59.49.

Procédure de passation : Procédure adaptée.

Objet du marché :

Navettes et prestations pédagogiques scolaires et extrascolaires

Caractéristiques :

- Navettes d'enfants, de l'école vers le Centre de Loisirs en semaine scolaire.
- Sorties pédagogiques des Centres de Loisirs, les mercredis et vacances scolaires.
- Navettes d'élèves vers le gymnase, en semaine scolaire.
- Sorties pédagogiques des écoles en semaine scolaire.

Durée : Année scolaire 2004/2005.

Dossier à retirer :

Avant le mercredi 28 juillet 2004 à 12 h, au Service Enfance, Place du Général-de-Gaulle, 91620 LA VILLE-DU-BOIS, Tél. 01.64.49.59.45

Date limite de remise des offres :

Vendredi 30 juillet 2004 à 17 h, au Service Enfance, Place du Général-de-Gaulle, 91620 LA VILLE-DU-BOIS.

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication : 1^{er} juillet 2004.

POLITIQUE

Election sénatoriale, en septembre

Pierre-André Wiltzer candidat

Président départemental de l'UMP et maire-adjoint à Longjumeau, Pierre-André Wiltzer conduira sa propre liste aux sénatoriales, le 26 septembre.



Ancien ministre délégué à la Coopération débarqué lors du dernier remaniement ministériel, Pierre-André Wiltzer annonce sa candidature à l'élection sénatoriale du 26 septembre. Président départemental de l'UMP, il conduira sa propre liste sous l'étiquette "Majorité présidentielle", alors que l'investiture UMP a été dévolue à Serge Dassault. Depuis plusieurs semaines, l'intéressé ne cachait pas son intention « d'y aller ». L'homme n'a plus rien à perdre. Député de la quatrième circonscription, il avait accepté de céder son mandat à sa suppléante, Nathalie Kosciusko-Morizet, en échange de son entrée au gouvernement. Il ne lui reste plus qu'un seul mandat, celui de 4^e

adjoint à la mairie de Longjumeau. Pierre-André Wiltzer jette donc toutes ses forces dans la bataille qui s'annonce âpre à droite, plusieurs listes étant en cours de constitution. « Je souhaite continuer à travailler pour l'Essonne et ses habitants comme je le fais depuis 18 ans, déclare l' élu longjumellois. Je prends l'engagement, si je suis élu, de me consacrer à plein temps et exclusivement au mandat de sénateur. » Né en 1940, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'ENA, Pierre-André Wiltzer a travaillé au cours de sa carrière dans différents cabinets ministériels, dont deux fois à Maignon (Chaban-Delmas 1969-1972, Raymond Barre 1979-1981). Elu député UDF de l'Essonne en 1986, il a occupé le poste de vice-président de l'Assemblée nationale (1993-1995), avant d'être élu conseiller régional d'Île-de-France. En 2002, Pierre-André Wiltzer a contribué à la fondation de l'UMP. S. P.

EN BREF ET EN IMAGE



Jeudi dernier, s'est tenue la traditionnelle réception du préfet, Denis Prieur, dans les jardins de sa résidence, située dans l'enceinte de la préfecture. L'occasion donnée aux acteurs politiques, économiques, médiatiques, associatifs... du département de se retrouver autour d'un buffet. Le préfet (au centre de la photo), que l'on disait partant ces jours derniers, a rejeté les rumeurs et accueilli ses invités comme si de rien n'était. Reste à savoir si le conseil des ministres de mercredi aura pris une décision le concernant. De nombreux parlementaires, conseillers généraux et maires, le président de la Chambre de commerce, le procureur ont échangé informations et opinions sur l'actualité de l'Essonne. Au cœur des discussions, la bataille à venir pour les élections sénatoriales du 26 septembre.

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Direction des Actions
Interministérielles

EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 25 juin 2004, la Commission Départementale d'Équipement Commercial de l'Essonne a accordé l'autorisation sollicitée par la

SA BRICOMAN

en qualité de futur exploitant et la

SA IMMOBILIERE BRICOMAN FRANCE

en qualité de futur propriétaire des constructions, en vue de créer un magasin "BRICOMAN" de 5 990 m² de surface de vente, situé Route Nationale 20 à MONTLHERY.

Le texte de la décision est affiché pendant deux mois à la mairie de MONTLHERY.